

oikos.kai.bios@orange.fr

04/10/2023 à 22:52

[INTERNET] Projet de Centrale Photovoltaïque au sol ST BENOIT "Les Bandes de la Carrière".

A Monsieur Michel FOISEL

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre association souhaite s'exprimer sur le projet de Centrale Photovoltaïque au sol ST BENOIT "Les Bandes de la Carrière".

Vous trouverez en attaché notre contribution, nous vous en souhaitons bonne réception.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices

Association OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

3, rue Branly

74100 AMBILLY

<http://www.oikoskaibios.com/>

<https://www.facebook.com/OikosKaiBios>



Association OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

3, rue Branly

74100 AMBILLY

<http://www.oikoskaibios.com/>

Consultation du public concernant le projet
de Centrale Photovoltaïque au sol

St BENOIT "Les Bandes de la Carrière".

[https://www.indre.gouv.fr/Publications/En](https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE/Centrale-Photovoltaïque-au-sol-STBENOIT-Les-Bandes-de-la-Carriere)

[quetes-Publiques-autre-que-](https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE/Centrale-Photovoltaïque-au-sol-STBENOIT-Les-Bandes-de-la-Carriere)

[ICPE/Centrale-Photovoltaïque-au-sol-STBENOIT-](https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE/Centrale-Photovoltaïque-au-sol-STBENOIT-Les-Bandes-de-la-Carriere)

[Les-Bandes-de-la-Carriere](https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE/Centrale-Photovoltaïque-au-sol-STBENOIT-Les-Bandes-de-la-Carriere)



Monsieur Michel FOISEL
Commissaire Enquêteur
Mairie de Saint-Benoît-du-Sault
1 rue Joseph-Besge
36170 Saint-BENOIT-du-Sault

Ambilly, le 4 octobre 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre association souhaite s'exprimer sur le projet de Centrale Photovoltaïque au sol ST BENOIT "Les Bandes de la Carrière".

Nous nous opposons à ce projet ; nous allons en développer les motifs.

Tout d'abord, au lieu de détruire des espaces naturels, ne vaudrait-il pas mieux utiliser les toitures des zones commerciales, artisanales et industrielles ? Celles-ci sont proches des agglomérations où habitent les usagers de l'électricité. Cela éviterait le développement massif de lignes électriques et transformateurs coûteux, des installations de surcroît dangereuses pour l'environnement.

Nous nous permettons de rappeler que les surfaces déjà artificialisées sont suffisantes

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/choix-politique-de-ne-pas-financer-le-pv-sur-toiture-1.pdf> . L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie évalue ainsi les gisements à 123 GW sur grandes toitures, 49 GW sur les friches industrielles et 4 GW pour les parkings.(Trajectoire du mix électrique 2020-2060,2018, <https://bibliothèque.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-etstockage/846-evaluation-du-gisement-relatif-aux-zones-delaissées-et-artificialisées-propices-a-limplantation-de-centrales-photovoltaïques.html>

Selon le rapport de l'ADEME « Coûts énergies renouvelables et de récupération des données 2019 » <https://bibliothèque.ademe.fr/cadic/767/couts-energies-renouvelables-et-recuperation-donnees-2019-010895.pdf> , le gisement global sur toitures est de 364,3 GW (dont 241 GW de toitures résidentielles).

Nous insistons sur le fait que la France compte entre 24 000 et 32 000 zones d'activités, soit 450 000 hectares déjà artificialisés (CEREMA,

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/zones-activite-economique-peripherie-leviersrequalification>),

ainsi que 90 000 à 170 000 hectares de friches industrielles (Selon Rollon Mouchel-Blaisot, préfet chargé depuis février dernier d'une mission interministérielle de mobilisation pour le foncier industriel. <https://www.lesechos.fr/pme-regions/pays-de-la-loire/les-friches-industrielleseldorado-foncier-des-collectivites-1947507>)

Certes, installer des panneaux solaires sur des toitures est plus onéreux que de les poser au sol, mais pour l'Agence, le surcoût est faible, (550 millions d'euros, soit 2% du coût des énergies renouvelables, <https://bibliothèque.ademe.fr/cadic/2889/mix-electrique-rapport-2015.pdf>)

Par ailleurs, selon le dossier GRTgaz, les parcelles sont traversées par les ouvrages de transport de gaz : « *Au vu des éléments fournis, votre projet est prévu à 7 mètres environ de notre ouvrage (le plus proche) et se situe donc à l'intérieur de la Servitude d'utilité publique de maîtrise de l'urbanisation du phénomène dangereux de référence majorant.*

Le transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisation est indispensable à l'approvisionnement énergétique de notre pays et à son développement économique. Il est reconnu comme le mode de transport le plus sûr et de moindre impact pour l'environnement. Il nécessite toutefois des précautions particulières en matière d'urbanisme afin de limiter l'exposition des riverains aux risques résiduels occasionnés par les canalisations. »

Cette proximité de canalisations de gaz est rédhibitoire. Cette usine ne doit pas être installée dans ce lieu, ni dans tout autre espace naturel ou agricole. La seule occupation de zones telles que nous les avons décrites plus haut est acceptable.

Enfin, la contribution de Monsieur Rollin de la Société Colas, n'est-elle pas en conflit d'intérêt avec le sujet de l'enquête ?

« [INTERNET] Enquête publique projet de parc photovoltaïque à St Benoit du Sault 36 11/09/2023 à 15:27

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 100 personnes

dans le département de l'Indre.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,

Gérard ROLLIN Chef de service commercial Eolien et Solaire

Tél. 06 61 09 09 27 gerard.rollin@colas.com COLAS France »

En conclusion, nous confirmons notre opposition à ce projet de Centrale Photovoltaïque au sol ST BENOIT "Les Bandes de la Carrière"

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices

OÏKOS KAÏ BIOS
OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
Patrimoine Nature et Vie